

PAR COURRIEL

Le 29 avril 2026

Monsieur [REDACTED]
Adresse courriel : [REDACTED]

Objet : **Demande d'accès aux documents**
N/✉ : **AC-2026-305**

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 9 avril 2026, laquelle vise à obtenir une copie de toute décision rendue par notre organisme à l'égard de toute demande d'excuse présentée par M. Jean-François Bernier du SPVQ dans les dossiers C-2005-3246-2 et C-2005-3247-2.

En vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (Loi), vous trouverez ci-joint copie de la décision en excuse E-278 ainsi que la lettre d'attestation d'excuse pour le même dossier.

Nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Carole Beaulieu, avocate
Secrétaire générale
Responsable de l'accès aux documents des
organismes publics et de la protection des renseignements personnels

CB/lag

p.j. : Avis de recours
Copie de la décision E-278
Lettre d'attestation d'excuse E-278